

A l'attention de :

Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, Madame MAYRHOFER Ulrike, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur MONIN Philippe, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur VALLAR Christian, Monsieur CHARLIER Christophe.

Etudiants élus :

Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Monsieur DOUCY Elliot, M. MONNERIE Nils.

Membres extérieurs :

Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia.

Personnel administratif :

Madame PIECZYRAK Iwona, Madame HEINTJE-LABARA Sandrine

Membres invités :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro.

Nice, le 02/11/2022

Chers membres du conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

**Le 25 octobre 2022
de 17h30 à 19h00
en présentiel dans la salle de conseil de l'ED DESPEG et en visio-conférence zoom**

Etaient présents en personne ou en visioconférence :

Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur LERAY Grégoire, Madame MAGARO Patrizia, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur MONIN Philippe, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLIZER Elisabeth (en représentation de Madame MAYRHOFER), Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Monsieur DOUCY Elliot, Monsieur MONNERIE Nils, Madame HEINTJE-LABARA Sandrine, Madame PIECZYRAK Iwona

Etaient excusés : Madame MAYRHOFER Ulrike, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Jean-Christophe, Monsieur REIS Patrice

La séance commence à 17h30.

Le conseil de l'ED se déroule selon l'ordre du jour prévu.

1. Point d'information

La direction de l'Ecole Doctorale informe le Conseil que le circuit de signature des conventions de cotutelles et des accords de PhD joints internationaux est en train d'évoluer au niveau de l'Etablissement du fait de la restructuration du service des relations internationales. Les écoles Doctorales sont dans l'attente de l'issue de la restructuration.

La direction de l'ED fait un point d'information sur l'avancée des nouveaux projets de collaborations internationales et informe le conseil qu'une nouvelle page « International » a été créée sur le site de l'Ecole Doctorale. Elle annonce qu'un conseil dédié a ces projets sera organisé dans le cours du mois de janvier 2023 où elle conviera l'ensemble des porteurs de projets.

La direction de l'Ecole Doctorale propose également au conseil de renforcer la communication envers les doctorants sur les opportunités de mobilité internationale et sur le soutien financier que peut y apporter l'Ecole doctorale en co-financement avec les Laboratoires de recherche et les Ecoles Universitaires de Recherche.

Elle propose enfin de lancer une campagne d'information ciblée envers les doctorants DESPEG dans le cours du mois de novembre.

Le conseil émet un avis favorable sur ces propositions.

2. Etudes des demandes de première inscription devant passer en conseil

Le conseil de l'Ecole Doctorale étudie 6 dossiers de demandes d'admission en première année. 5 obtiennent un avis favorable et 1 un avis défavorable motivé par la faiblesse du dossier académique du candidat au regard des critères d'admission de l'Ecole.

3. Etudes des demandes de ré-inscription devant passer en conseil

Le conseil de l'Ecole Doctorale étudie 6 dossiers de demandes de réinscription en 7^{ième} année et 1 dossier de demande de réinscription en 5^{ième} année. Pour ces 7 dossiers, le conseil émet un avis défavorable et propose d'assortir sa décision de la mention suivante :

« Les doctorants ayant été inscrits à l'Université Côte d'Azur qui ne sont pas autorisés à se réinscrire, peuvent demander, avec le soutien de leur directeur de recherche et de leur laboratoire de rattachement, une réinscription pour soutenance à tout moment de l'année à la condition que le délai entre la première inscription et la soutenance ne dépasse pas dix ans, et ceci en conformité avec les dispositions relatives à la durée des thèses prises par Le conseil académique de l'Université Côte d'Azur du 13 Janvier 2022, sur avis du collège des études doctorales . »

4. Point sur les candidatures aux prix de thèse

Madame PIECYRAK fait le point sur les propositions de prix de thèse pour les thèses soutenues entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022, thèses qui peuvent concourir à la remise des Prix 2022 de l'Ecole Doctorale DESPEG. 17 thèses sont éligibles, 4 en Section 01 Droit Privé, 1 en Section CNU 02 Droit Public, 2 en section CNU 03 Histoire du Droit et des Institutions, 4 en Section 05 Sciences Economiques et 5 en Section 06, sciences de Gestion.

Elle rappelle que les docteurs éligibles ont jusqu'au 28 Octobre inclus pour se porter candidat. Une information sera communiquée aux membres du conseil sur la liste finale des candidats après cette date.

5. Fixation des modalités et du calendrier pour les délibérations des prix de thèse

Le conseil s'accorde sur les modalités suivantes pour l'études des candidatures aux prix de thèse :

- **Semaine du 7 au 10 novembre** : 1) Communication des dossiers à l'ensemble des membres du conseil et choix de 2 rapporteurs par dossier parmi les membres académiques du Conseil. 2) Lancement de l'Evento pour le choix de la date du Conseil de décembre qui délibérera sur les prix de thèse.
- **Semaine du 5 au décembre 9** (date à préciser en fonction du retour de l'evento) Délibérations pour les prix de Thèse 2022.

La direction de l'Ecole Doctorale rappelle que le conseil aura à distinguer 8 thèses au plus:

- 1 thèse proposée pour l'obtention du Prix de la Fondation UCA. Ce prix est doté de 1000 euros et récompense, chaque année, une thèse par Ecole Doctorale de UCA sur critères d'excellence scientifique.
- 6 thèses au plus proposées pour l'obtention d'un Prix de thèse de l'ED DESPEG chacune d'elle au titre d'une des 6 sections du CNU relevant de son périmètre. Un seul prix par section peut être délivré. En l'absence de thèse retenue pour un prix dans l'une des sections CNU, le nombre de propositions de prix de thèse de l'ED DESPEG sera inférieur à 6. Pour rappel ces prix sont dotés de 500 euros chacun et octroyés sur critères d'excellence scientifique.
- 1 thèse proposée pour l'obtention du prix de la ville de Nice qui récompense, chaque année, une thèse par Ecole Doctorale de UCA dans le cadre de son programme « Victoire de la Recherche ». Ce prix est doté de 300 euros et octroyé sur critères d'excellence scientifique.

6. Choix dates pour a) Cérémonie de Remise des Diplômes et Prix de thèse 2022 et b) Doctoriales 2023

Le conseil s'accorde sur les périodes suivantes pour chacun de ces évènements :

- Période de **Fin janvier -Début Février** pour la Cérémonie de Remise des Diplômes 2022 et des Prix de Thèse 2022.

Pour rappel, il s'agira de renouer avec ces cérémonies qui ont été suspendues en 2020, 2021 et 2022 du fait de la crise sanitaire.

- Période de la **deuxième quinzaine de Mai** pour les Doctoriales de l'ED DESPEG.

Pour rappel, les Doctoriales se déroulent, depuis la reprise de leur organisation en 2022, sous la forme d'une Journée Interdisciplinaire Thématique (JIT) dont le thème change chaque année. Après le thème de la transition énergétique abordé en 2022, la Direction de l'Ecole Doctorale propose au conseil de réfléchir à un nouveau thème fédérateur pour l'édition 2023.

7. Questions diverses

Une demande de subvention pour aider à la traduction d'une thèse primée par l'ED DESPEG en 2021 en vue de sa publication chez Springer est soumise à l'Ecole Doctorale par Madame Lauren LARROUY. Un financement a déjà été obtenu d'un montant de 1500 euros de la part du GREDEG. Le conseil de l'Ecole Doctorale se prononce en faveur d'un soutien financier à hauteur maximale de 500 euros.

La réunion se termine à 19h00.